



PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique 4.2.4 - Annexes du règlement graphique 4.2.4.8 - Zoom Planche 2 : Implantation des constructions

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 12 février 2024

Plan n° 34A



Echelle : 1 / 500



IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- Ligne de recul minimal d'implantation
- ♦♦♦♦♦ Ligne d'implantation

- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie



ISNEAUVILLE